



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2022/80

QUESTION N°11

**OBJET : PETITE ENFANCE / CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
« FONDS DE MODERNISATION DES EAJE » AU TITRE DE L'ANNEE 2022, A
INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE**

**L'An Deux Mille Vingt Deux
Le Six Décembre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT - Frédéric CLAUD - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Pascal KLINGLER a donné procuration à Fahed HADJI
Christophe BATAIS a donné procuration à Annie METAY
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Josiane THOMAS

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28

N°D2022/80 – PETITE ENFANCE / Convention d'objectifs et de financement « Fonds de modernisation des EAJE » au titre de l'année 2022, à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire 2018-004 relative à la création du Fonds de modernisation des EAJE, émise par la Caisse d'Allocations Familiales en date du 18 décembre 2018,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que les travaux d'investissement réalisés sur la structure d'accueil collectif « Comme une image » en 2022 répondent aux objectifs poursuivis par la Caisse d'Allocations Familiales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs et de financement « Fonds de Modernisation des EAJE » (FME) à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, au titre de l'année 2022.
- ✓ **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document inhérent.

**ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 6 DECEMBRE 2022**

Publié le : 08/12/2022
Transmis en Préfecture le : 09/12/2022
Exécutoire le : 09/12/2022

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

